



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/100

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA CULTURE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/100

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE**

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2010/135 en date du 14 décembre 2010, pour la signature du contrat enfance-jeunesse 2010-2013

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2013/89 en date du 24 septembre 2013, pour la signature du CEJ 2014-2017 et le projet de renouvellement de ce partenariat d'ici la fin de l'année 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018/46 en date du 20 mars 2018, décidant de l'attribution d'une subvention de 3500 € pour l'organisation de soirées jeu sur le territoire ;

Vu la réunion de la Commission « Vie locale » en date du 15 mai 2018 ; donnant un avis favorable à la demande de partenariat à l'association ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

L'étude d'opportunité et de faisabilité d'une « ludothèque intercommunale », était inscrite dans les précédents contrats enfance jeunesse (CEJ) 2006-2009, puis 2010-2013. Différentes réflexions ont été menées et des propositions ont été faites, mais la réalisation de cette action n'ayant pas eu lieu, le projet de ludothèque a été retiré du dernier CEJ 2014-2017.

Les communes du territoire ont donc fait appel aux services et prestations des ludothèques environnantes (Canéjan, Créon...) dans le cadre de manifestations et/ou du fonctionnement des accueils de loisirs et espaces jeunes du territoire.

L'Association des Jeux et de la Culture (AJC), créée en 2010 à Isle Saint-Georges, développe depuis 2014 un projet de ludothèque intercommunale. Elle propose différentes animations et interventions dans les accueils de loisirs, les manifestations communales et associatives.

Depuis le début de cette année, une personne est salariée, diplômée d'une licence professionnelle « gestion et animation d'une ludothèque » au sein de l'IUT Bordeaux Montaigne.

Le projet de ludothèque associative intercommunale a fait l'objet de plusieurs présentations aux élus du territoire, aux institutions (CAF, CDC), aux membres du réseau des acteurs jeunesse et du réseau des bibliothèques, et aux usagers.

La ludothèque, pour développer pleinement son projet, sollicite le partenariat et le soutien financier de la Communauté de Communes. Son projet a été présenté lors de la dernière commission vie locale du 15 mai.

LE PROJET DE LUDOTHÈQUE ASSOCIATIVE

Fonctionnement actuel

La ludothèque propose différents services et prestations sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- un service « accueil tout public » sur des créneaux horaires fixes, à Isle Saint Georges (9h) et à Martillac (2h),
- des prestations d'animations pour les manifestations locales, les accueils de loisirs,
- des soirées jeux ados-familles (une par commune), projet subventionné par la CCM.

La ludothèque souhaite développer ses services à l'échelle intercommunale sur différents points.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/100

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE**

Projet de développement

- Développer l'animation culturelle à l'échelle du territoire :
 - Soirées jeu,
 - Prestations à la demande pour les communes et les associations,
 - Prêt de jeux et de jouets pour les habitants, les structures, les collectivités.

- Développer le service « accueil du public » sur trois sites distincts avec plus d'amplitudes horaires, à déterminer en fonction
 - De la répartition géographique de l'offre sur le territoire,
 - De la volonté des communes d'accueillir cette activité,
 - Des contraintes technique par rapport au local à mettre à disposition.

L'association va actuellement à la rencontre des communes afin d'étudier les possibilités d'accueil.

UN PROJET EN COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES DE LA CCM

L'AJC propose déjà des soirées jeu ados-adultes sur plusieurs communes de la CCM en lien avec le réseau des acteurs jeunesse. Une subvention de la CCM lui a été accordée en 2018 pour l'organisation de 13 soirées, une par commune.

Les lieux d'accueil de la ludothèque sont ouverts aux familles, aux assistantes maternelles, offrant ainsi sur le territoire un nouveau service de qualité en complément du Lieu d'accueil enfants parents « 1,2,3 soleil » et des animations du Relais pour les assistantes maternelles.

Elle contribue à l'animation sociale et culturelle du territoire par ses interventions régulières dans les structures (accueils périscolaires, ALSH...) et dans le cadre de manifestations ponctuelles communales et/ou associatives.

Ses activités permettent la mixité filles/garçons, la mixité sociale, la mixité intergénérationnelle et accompagnent la parentalité. Pour les tout-petits, comme pour les adolescents, le Jeu, est un vecteur de lien social.

Enfin, une réflexion sur une articulation future entre le réseau de lecture publique et les services de la ludothèque est en cours.

Pour tous ces éléments développés ci-dessus, cette ludothèque associative pourrait s'inscrire dans le prochain contrat enfance-jeunesse et bénéficier d'un soutien financier indispensable à son développement et à la consolidation des services proposés.

FINANCEMENT

L'association finance son fonctionnement actuel avec les adhésions et les différentes prestations. Plusieurs demandes de soutien financier ou matériel ont été faites par l'association afin de pérenniser et de faire évoluer le projet (Département, Mutualité Sociale Agricole, fournisseurs de jeux et jouets). L'association a également obtenu 3 500€ de la Communauté de Communes de Montesquieu concernant l'organisation de 13 soirées jeux ados-familles sur l'année 2018 pour faire connaître l'activité et offrir une soirée gratuite sur chaque commune.

Pour développer son projet de ludothèque associative intercommunale l'AJC doit assurer des ressources pérennes et plus conséquentes. C'est pourquoi, l'AJC sollicite une subvention annuelle auprès de la CCM de 34 598€. Les membres de la commission vie locale, après avoir échangé sur le projet et les modalités de cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde (CAF), proposent une aide sur six mois pour l'année 2018, soit 17 300€.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
 Canton de La Brède

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20180705-2018_100-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/100

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE**

Cette action sera inscrite dans le prochain Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) 2018-2021 et pourra ainsi bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 55 % par la CAF de la Gironde. Il pourra être envisagée une convention pluriannuelle sur le temps du contrat enfance jeunesse avec l'AJC, une fois le CEJ signé.

Il est donc proposé de verser à l'association ci-dessous dénommée, dans le cadre d'une **convention annuelle pour l'année 2018**, la somme de :

Association	Convention annuelle	Objet de la demande	Montant / An
Association des Jeux et de la Culture	2018	Service Ludothèque : accueils permanents	17 300 €
TOTAL			17 300€

Note : Le montant de la subvention correspond au financement de 6 mois d'activités de juillet à décembre 2018.

L'inscription au CEJ permettra à la CCM de bénéficier de la prestation enfance-jeunesse de 55 %

**Le Conseil Communautaire à 38 voix pour,
1 abstention (M. Dufranc) :**

- Décide de l'attribution d'une subvention à l'association, au titre de l'exercice 2018, selon le tableau ci-dessus et d'inscrire cette action dans le prochain CEJ 2018-2021;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la dite subvention et à la perception de la prestation enfance-jeunesse ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget pour l'exercice 2018.

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement